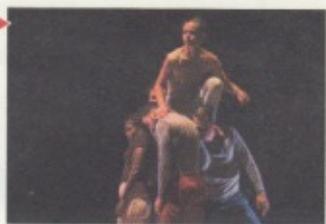


Mesure 8 du Fonpeps : une bouffée d'air pour l'emploi

La nouvelle aide au plateau artistique dans les petites salles est accueillie avec enthousiasme. **PAGE 3**



ERIC DEGLIUN

Tarmac : des suites judiciaires ?

Le conflit entre ministère de la Culture et Valérie Baran risque de se poursuivre au tribunal administratif. **PAGE 6**

Conservatoire de Lyon : les non-dits de la polémique

Le refus de valider la nomination de Viviane Serry aurait d'autres raisons qu'une opposition à la danse. **PAGE 7**

Live Nation aura une salle de 2 000 places, gare du Nord à Paris **PAGE 5**

BIMENSUELLE
N°433
7 septembre 2018

REÇU LE 01 SEP 2018

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Au ministère de la Culture, l'espoir d'un nouveau souffle

Au-delà des difficultés personnelles de Françoise Nyssen, c'est tout le ministère de la Culture qui attend une relance, après un été qui l'a placé en situation de fragilité.

Le 12 juillet, en conférence de presse à Avignon, Françoise Nyssen comptait sur une nomination à la tête de la DGCA «incessamment». Trois conseils des ministres ont suivi, sans autre décision qu'un intérim confié à Pascal Perrault, adjoint de Régine Hatchondo, directrice dont le départ était annoncé depuis janvier. Il aura fallu huit mois pour finir par ne rien décider. Comme si rien n'était plus urgent que d'attendre. Alors que d'autres directions importantes restaient vacantes (Réunion des musées nationaux-Grand Palais, direction générale des patrimoines), la ministre accusait son incapacité politique à peser sur l'Élysée.

Des missions court-circuits

L'Élysée a multiplié les court-circuits : missions à Erik Orsenna sur les bibliothèques, à Stéphane Bern sur le patrimoine, à Leïla Slimani sur la francophonie, à Thierry Tuot sur les résidences artistiques... Et à Philippe Béval qui présentera, à la mi-septembre, des propositions de réorganisation de l'administration du ministère. Le rapport du

Comité action publique 2022 estime que la Culture est un des cinq ministères où la majorité des missions peut être confiée à des opérateurs, avec une administration centrale axée sur les missions de conception, de normalisation et de tutelle. Dès avril, plusieurs syndicats du secteur du spectacle frônaient les sourcils en voyant de plus en plus de missions de la DGCA déléguées au secrétariat général, notamment celles en lien avec l'éducation artistique et culturelle.

Départs au cabinet

Ce climat délétère, ajouté à un rythme de travail effréné, pèse sur les membres du cabinet. Cet été, deux conseillers ont décidé discrètement de quitter

leurs fonctions. Pierre-Emmanuel Lecerf, directeur adjoint du cabinet après seulement sept mois, et Claire Guillemain, conseillère de l'action territoriale, du soutien à la création et aux artistes et des relations sociales. Son départ est prévu en septembre. Tous deux étaient à la manœuvre sur des dossiers clés comme le régime social des artistes auteurs et le projet de Centre national de la musique.

Macron contre Nyssen ?

Le 7 août, *Le Monde* publiait une tribune qui attaquait de façon virulente Emmanuel Macron et son Premier ministre sur leur politique culturelle : «Le président et son Premier ministre pilotent un projet de démantèle-

ment de l'administration de ce ministère, siphonnent ses moyens et le vident de son sens», assenaient-ils. Les 8 associations signataires⁽¹⁾ critiquaient les chantiers en cours : pass culture, CNM, plan Culture près de chez vous, économies et réductions d'effectifs... Trois semaines auparavant, la ministre de la Culture avait fait paraître une tribune dans *Libération* qui sonnait comme une plaidoirie devant une commission d'arbitrage gouvernemental. Benoît Lambert, directeur du CDN de Dijon, enfonçait le clou le 16 août, sur France Culture : «On a un ministère qui, de façon latérale, discrète, a appelé la profession à son secours.»

Décentralisation : «clarifier les compétences»

Le Premier ministre souhaite un «effort de clarification et de simplification des compétences respectives de l'État et des collectivités territoriales». Il donne le détail dans deux circulaires émises le 24 juillet. Sur les services déconcentrés (les DRAC en ce qui concerne la culture), la circulaire liste les missions pour lesquelles le rôle de l'État doit

Pass culture : lever les doutes

En septembre s'engage l'expérimentation du pass culture, avec quelque 10 000 jeunes dans cinq départements, et toujours des interrogations sur le financement des 500 euros à chaque jeune. Un service «pass culture pro» a été ouvert aux professionnels. Interrogée, Françoise Nyssen répète : «L'action publique financée par l'État ne va pas financer le Pass culture. Ce n'est pas un bon d'achat, mais d'abord un outil d'information et d'accès à la culture, qui permet de savoir ce qui se passe près de chez vous. La prise en charge financière par l'État sera minimale, de 20% à échéance 2022. Il y a une association de préfiguration chargée de chercher des financements, notamment auprès des banques.»

être réaffirmé. Dans le domaine culturel, c'est la «*préservation du patrimoine*». A contrario, le «*périmètre d'action de l'État devra être allégé*» dans le soutien à la création et aux industries culturelles. Chaque préfet émettra des propositions pour la fin octobre. Quant aux administrations centrales, le Premier ministre estime qu'elles doivent «*seulement assurer un rôle de conception, d'animation, d'appui aux services déconcentrés, d'orientation, d'évaluation et de contrôle*». Ce que la CGT-Culture dénonce comme un «*parti pris archaïque*». Entre délégations de compétences, stagnation budgétaire et réorganisations administratives, le ministère cherche sa direction politique. **I YVES PERENNOU**

(1) Signataires : les associations des centres dramatiques nationaux, de centres chorégraphiques nationaux, de centres nationaux de création musicale, centres de développement chorégraphique nationaux, Territoires de Cirque.

Assurance chômage : on va renégocier

Cete rentrée voit la réouverture d'une négociation assurance chômage qui doit aboutir dans un délai de 4 mois. Au printemps, les partenaires sociaux du secteur du spectacle avaient reçu des assurances au cabinet du ministère du Travail. Mais des nouveautés sont intervenues avec la loi «Liberté de choisir son avenir professionnel» du 1^{er} août. Celle-ci prévoit la possibilité de moduler les cotisations des employeurs en fonction du nombre d'emplois courts et la publication d'un cadrage financier global par le Premier ministre. La loi ouvre aussi la porte à la création d'une allocation chômage de longue durée. «*Il s'agit de faire payer à l'Unedic l'allocation de solidarité pour les chômeurs en fin de droit assurée par l'État*, réagit Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT-Spectacle. *Ce sont des centaines de millions d'euros qu'il va falloir trouver sur le budget de l'Unedic, ce qui menace indirectement les annexes 8 et 10.*»

Nouvelle phase de concertation pour le projet de CNM

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE. Les députés Émilie Cariou et Pascal Bois ont présenté, fin août, un «point d'étape», à Matignon sur la préfiguration du Centre national de la musique qui remplacera le CNV (Centre national de la chanson, des variétés et du jazz). «*Nous avons eu un bon retour sur la manière dont nous réorganisons les missions, entre ce qui reste dans la sphère publique et ce qui relèvera du CNM*, explique Émilie Cariou. *La ligne de démarcation que nous traçons, c'est qu'il aura vocation à s'occuper d'acteurs privés, y compris ceux qui bénéficient de subventions.*» Lors d'une réunion aux Francofolies de la Rochelle, en juillet, les organisations professionnelles se sont accordées sur les missions de gestion des aides économiques, d'observation, de ressource. Le consensus est moins solide sur la formation et il s'étiole sur l'éducation artistique et culturelle (EAC). Plusieurs organisations ont rappelé que le CNM sentendait dans la perspective d'une «*politique publique forte pour la musique portée par le ministère de la Culture*» et ont mis en garde sur l'ambiguïté de confier des missions d'EAC

Auteurs : concertation en rase campagne ?

«*Nous allons répondre aux inquiétudes légitimes des auteurs*», avait promis Françoise Nyssen après les protestations des artistes auteurs contre la réforme de son régime de protection sociale. Un cycle de concertation s'est mis en place cet été, pour plancher sur les questions de cotisations sociales, de droits à la retraite, de compensation pérenne de la hausse de la CSG, de l'avenir de l'Agessa et de la Maison des artistes... Un dossier pris en main par Pierre-Emmanuel Lecerf, directeur adjoint du cabinet de la ministre et Claire Guillemain, conseillère à la création aux affaires sociales. «*Deux interlocuteurs de bonne volonté qui quittent le cabinet de la ministre*», s'alarme un participant à ces réunions. Y aura-t-il un suivi ?

Pass culture : ce qu'ils en pensent

Jérôme Tréhorel, directeur du festival Les Vieilles Charrues : «*Nous sommes d'accord sur le principe, cela nous permettra de toucher des jeunes et de renouveler nos publics. Le pass est une possibilité supplémentaire pour des jeunes de découvrir les Vieilles Charrues alors qu'ils n'en ont pas les moyens. Pour la phase de test, nous avons gratuitement proposé une cinquantaine de places, mais nous ne savons pas quelles seront les modalités de financement du pass.*»



Jérôme Tréhorel

Jean-Paul Roland, directeur du festival des Eurockéennes de Belfort : «*Le pass culture n'est peut-être pas le plus pertinent pour un festival comme le nôtre, qui attire déjà de nombreux jeunes. En revanche, il pourrait s'avérer utile pour les studios de répétition de la Poudrière [scène de musiques actuelles gérée par le festival, NDLR]. Il pourrait permettre de rajeunir le public des studios car nous constatons un vieillissement.*»



Jean-Paul Roland

au CNM. «*Nous leur disons que c'est du plus, eux ils voient du moins*, répond Émilie Cariou. *S'ils considèrent, au niveau des musiques savantes, que l'EAC est au top, ils se trompent. Le réseau des conservatoires est loin de répondre à tous les besoins.*» Elle juge intéressante la proposition de l'Adami de reverser au CNM sa part de crédits à l'action culturelle dédiée à l'EAC.

La perspective d'augmenter de 20 à 25 millions d'euros le budget du CNM par rapport à l'actuel CNV avait suscité un courrier de l'Union des syndicats d'employeurs du spectacle vivant public (USEP-SV) au Premier ministre, en juillet : «*Un effort public de 25 M€ concentrés sur cet outil, alors que le ministère de la Culture peine à consolider son action sur des missions essentielles, est difficilement acceptable pour nous*», écrivait la fédération. Émilie Cariou rétorque que rien n'est encore décidé et que l'augmentation budgétaire peut être progressive, ne nécessitant pas d'arbitrage budgétaire urgent. «*Nous avons proposé un*

financement par une taxe. Ce n'est pas prendre aux uns pour donner aux autres.» Ce pourrait être une part de recette de la taxe sur les opérateurs de télécommunication électronique (TOCE). Chez les supporters du CNM, ce sont les flottements au ministère qui inquiètent : «*Françoise Nyssen a inscrit le CNM dans une notion*

d'intérêt général, en incluant la diversité culturelle», rappelle Aurélie Hannedouche, déléguée du SMA. Deux conseillers du cabinet qui ont suivi le dossier, Pierre-Emmanuel Lecerf et Claire Guillemain, sont en partance. Luc Gaurichon, président du Prodiss, expose : «*Notre secteur et le CNM ne semblent pas une urgence pour le ministère, d'autant qu'il y a eu vacance à la DGCA. Nous avons rencontré de nombreux parlementaires pour leur expliquer le projet de CNM. Beaucoup ne maîtrisent pas ce sujet. Françoise Nyssen a toujours soutenu le CNM*». La concertation se poursuit sur la gouvernance jusqu'à mi-octobre. **I Y. P. ET N. D.**



Lo'Jo au VIP de Saint-Nazaire

AIDE

La mesure 8 du Fonpeps : une bouffée d'air pour l'emploi

L'entrée en vigueur de la mesure 8 du Fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps), le 6 juillet, a été accueillie avec enthousiasme par les producteurs présents dans le Off d'Avignon, rapportait Philippe Chapelon, délégué général du Syndicat national des entrepreneurs de spectacles (SNES). Cette mesure permet aux employeurs d'équipes artistiques de bénéficier d'une aide pour la rémunération d'un à six artistes et d'un technicien pour des représentations dans des lieux de moins de 300 places. « Nous avons organisé une formation à ce sujet le 23 juillet qui a réuni une centaine de personnes, précise Philippe Chapelon. Cette aide concerne une grande partie des structures présentes en Avignon. Notre plus grande difficulté est de créer des spectacles aux distributions nombreuses. » Le formulaire est à télécharger depuis début août sur le site de l'Agence de services et de paiement (ASP). Les employeurs pourront bénéficier d'une aide de 35 à 75% de la rémunération minimale (107,10 euros brut au cachet), soit 37 à 80 euros par artiste.



Aux Hivernales d'Avignon, l'Inizio (Cie Chriki'z)

La structure demandeuse ne devra pas dépasser un chiffre d'affaires d'un million d'euros et l'aide est limitée à 42 représentations par année civile. Les demandes devront être reçues par l'ASP au plus tard six mois après la représentation. Du côté des musiques actuelles, Aurélie Hannedouche, déléguée générale du SMA (Syndicat des musiques actuelles), observe : « Cela représentera un peu d'oxygène pour les petits lieux. En revanche, l'obligation de relever d'une convention collective du spectacle vivant exclut les structures de la convention de l'animation ». Pour sa part, Élodie Guitot, coprésidente du RIF (fédération des musiques actuelles en Île-de-France), s'interroge : « Les producteurs bénéficiant de cette mesure la répercuteront-ils entièrement sur le prix de cession de leurs spectacles ? ».

Philippe Chapelon veut y croire. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à fin 2022. Le ministère de la Culture va choisir un opérateur chargé de gérer les paiements, mais aussi la communication sur les mesures, à la place de l'ASP, à partir de 2019. ■ NICOLAS DAMBRE

Formation : le «big bang» enclenché

LÉGISLATION. La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », adoptée le 1^{er} août, réforme la formation professionnelle. Dans le secteur du spectacle, les syndicats d'employeurs, aussi bien que de salariés, se sont opposés à ce bouleversement. « Il n'y a pas eu d'évaluation des politiques de la formation avant de faire un big bang, protestait, en juillet à Avignon, Thierry Teboul, directeur de l'Afdas, l'organisme de financement et de conseil pour la formation dans le secteur du spectacle. Il ajoutait : « Cette réforme s'inscrit dans une idéologie individualiste avec le fantasme que chacun devient son propre gestionnaire de carrière et l'idée que tout le monde serait intermittent. » L'inquiétude porte en particulier sur le compte personnel de formation de transition qui remplace le congé individuel de formation (CIF). Sa gestion ne passerait plus par l'Afdas pour le spectacle, mais par des commissions régionales intersectorielles. Côté financement, la CGT observe : « Le futur plafond de prise en charge est fixé à 5 000 € au bout de 10 ans, contre 18 000 € aujourd'hui dès deux années d'ancienneté. L'existence même de l'Afdas est

en question, l'objectif du gouvernement étant de réduire à une dizaine le nombre d'« opérateurs de compétences », contre plus de 20 aujourd'hui. Les rapprochements s'organiseront cet automne. Avec qui s'alliera l'Afdas ? « Il faut trouver une rationalité et conserver une taille critique, expose Thierry Teboul. Pour l'instant nos moyens sont les frais de gestion assis sur notre collecte. » La loi confie la collecte des cotisations aux Urssaf et à une agence nationale, France Compétences, sera chargée dès janvier 2019, de la pé-



Thierry Teboul

réquation financière et de la certification des organismes formateurs. Alors que la loi prétend donner plus de marge de manœuvre aux branches professionnelles sur l'organisation de la formation, les organisations d'employeurs du spectacle (Fesac) se soucient de l'avenir de l'Afdas et des formations de reconversion. La loi met aussi l'accent sur l'alternance et l'apprentissage, ce qui demandera une adaptation du système de formation dans le secteur du spectacle. ■ Y. P.

UN SUCCESSEUR À BABEL

MED. La Région Sud devrait annoncer, d'ici la fin de l'année, le lancement à Marseille d'un festival et salon professionnel dédié aux musiques du monde qui succéderait à Babel Med (produit par Latinissimo). Le président de Région, Renaud Muselier, a réaffirmé la pertinence d'un tel rendez-vous qui sera organisé à l'automne et non en mars, jugé comme un positionnement trop tardif pour les programmeurs, selon une source proche de l'exécutif. Avec le CNV et des entrepreneurs du spectacle, la Région pourrait coproduire l'événement.

ORCHESTRE DE NORMANDIE : AUTONOME, AVEC ROUEN.

Lors du conseil d'administration de l'Orchestre régional de Normandie, le 6 juillet, l'autonomie de l'ensemble a été réaffirmée. L'effectif de 18 musiciens permanents est maintenu (Budget 2,8 M€). L'inquiétude portait sur une fusion avec l'orchestre de l'Opéra de Rouen. « La réflexion a été lancée par la Région sur un travail commun entre l'Opéra de Rouen, le Théâtre de Caen et l'Orchestre régional de Normandie », ajoute Philippe Toussaint, président de l'Orchestre régional de Normandie. Le cahier des charges de l'orchestre conserve deux grandes missions : amener la musique auprès des populations et multiplier les interventions culturelles. Auxquelles s'ajoute la participation au pôle lyrique qui sera créé avec l'Opéra de Rouen et le Théâtre de Caen avant la fin de l'année. « Nous allons faire ensemble des productions que nous n'aurions pas pu faire séparément », résume Philippe Toussaint. Un recrutement pour la direction a été lancé afin de remplacer Guillaume Lamas, nommé l'année dernière délégué général des services musicaux à l'Opéra de Lyon.

La lettre du spectacle

Relations abonnés : 02 44 84 46 00

RÉDACTION ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél. 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30.

redaction@lalettreduspectacle.com. **Directeur de la publication :** Nicolas Marc. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journaliste :** Tiphaine Le Roy. **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Mathieu Dochtermann, Christine Raout, Philippe Verrièle. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Le Gouëff. **Publicité et marketing :** Pascal Clergeau. **Comptabilité :** Marie Robin. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Maëva Neveux.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 306 euros TTC.

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 euros TTC

(joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

Impression : Caen Repro (14). Une publication M Médias.

Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.

SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.

Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.

CPPAP : 042078729. ISSN : 1294-2499.

Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE - Reproduction interdite.

MediaPro

La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro

M MÉDIAS IMPRIMERIE

être réaffirmé. Dans le domaine culturel, c'est la «*préservation du patrimoine*». A contrario, le «*périmètre d'action de l'État devra être allégé*» dans le soutien à la création et aux industries culturelles. Chaque préfet émettra des propositions pour la fin octobre. Quant aux administrations centrales, le Premier ministre estime qu'elles doivent «*seulement assurer un rôle de conception, d'animation, d'appui aux services déconcentrés, d'orientation, d'évaluation et de contrôle*». Ce que la CGT-Culture dénonce comme un «*parti pris archaïque*». Entre délégations de compétences, stagnation budgétaire et réorganisations administratives, le ministère cherche sa direction politique. **YVES PERENNOU**

(1) Signataires : les associations des centres dramatiques nationaux, de centres chorégraphiques nationaux, de centres nationaux de création musicale, centres de développement chorégraphique nationaux, Territoires de Cirque.

Assurance chômage : on va renégocier

Cete rentrée voit la réouverture d'une négociation assurance chômage qui doit aboutir dans un délai de 4 mois. Au printemps, les partenaires sociaux du secteur du spectacle avaient reçu des assurances au cabinet du ministère du Travail. Mais des nouveautés sont intervenues avec la loi «Liberté de choisir son avenir professionnel» du 1^{er} août. Celle-ci prévoit la possibilité de moduler les cotisations des employeurs en fonction du nombre d'emplois courts et la publication d'un cadrage financier global par le Premier ministre. La loi ouvre aussi la porte à la création d'une allocation chômage de longue durée. «*Il s'agit de faire payer à l'Unedic l'allocation de solidarité pour les chômeurs en fin de droit assurée par l'État*, réagit Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT-Spectacle. *Ce sont des centaines de millions d'euros qu'il va falloir trouver sur le budget de l'Unedic, ce qui menace indirectement les annexes 8 et 10.*»

Nouvelle phase de concertation pour le projet de CNM

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE.

Les députés Émilie Cariou et Pascal Bois ont présenté, fin août, un «point d'étape», à Matignon sur la préfiguration du Centre national de la musique qui remplacera le CNV (Centre national de la chanson, des variétés et du jazz). «*Nous avons eu un bon retour sur la manière dont nous réorganisons les missions, entre ce qui reste dans la sphère publique et ce qui relèvera du CNM*, explique Émilie Cariou. *La ligne de démarcation que nous traçons, c'est qu'il aura vocation à s'occuper d'acteurs privés, y compris ceux qui bénéficient de subventions.*» Lors d'une réunion aux Francofolies de la Rochelle, en juillet, les organisations professionnelles se sont accordées sur les missions de gestion des aides économiques, d'observation, de ressource. Le consensus est moins solide sur la formation et il s'étiole sur l'éducation artistique et culturelle (EAC). Plusieurs organisations ont rappelé que le CNM s'entendait dans la perspective d'une «*politique publique forte pour la musique portée par le ministère de la Culture*» et ont mis en garde sur l'ambiguïté de confier des missions d'EAC

Auteurs : concertation en rase campagne ?

«*Nous allons répondre aux inquiétudes légitimes des auteurs*», avait promis Françoise Nyssen après les protestations des artistes auteurs contre la réforme de son régime de protection sociale. Un cycle de concertation s'est mis en place cet été, pour plancher sur les questions de cotisations sociales, de droits à la retraite, de compensation pérenne de la hausse de la CSG, de l'avenir de l'Agessa et de la Maison des artistes... Un dossier pris en main par Pierre-Emmanuel Lecerf, directeur adjoint du cabinet de la ministre et Claire Guillemain, conseillère à la création aux affaires sociales. «*Deux interlocuteurs de bonne volonté qui quittent le cabinet de la ministre*», s'alarme un participant à ces réunions. Y aura-t-il un suivi ?

Pass culture : ce qu'ils en pensent

Jérôme Tréhorel, directeur du festival Les Vieilles Charrues : «*Nous sommes d'accord sur le principe, cela nous permettra de toucher des jeunes et de renouveler nos publics. Le pass est une possibilité supplémentaire pour des jeunes de découvrir les Vieilles Charrues alors qu'ils n'en ont pas les moyens. Pour la phase de test, nous avons gratuitement proposé une cinquantaine de places, mais nous ne savons pas quelles seront les modalités de financement du pass.*»



Jérôme Tréhorel

Jean-Paul Roland, directeur du festival des Eurockéennes de Belfort : «*Le pass culture n'est peut-être pas le plus pertinent pour un festival comme le nôtre, qui attire déjà de nombreux jeunes. En revanche, il pourrait s'avérer utile pour les studios de répétition de la Poudrière [scène de musiques actuelles gérée par le festival, NDLR]. Il pourrait permettre de rajeunir le public des studios car nous constatons un vieillissement.*»



Jean-Paul Roland

au CNM. «*Nous leur disons que c'est du plus, eux ils voient du moins*, répond Émilie Cariou. *S'ils considèrent, au niveau des musiques savantes, que l'EAC est au top, ils se trompent. Le réseau des conservatoires est loin de répondre à tous les besoins.*» Elle juge intéressante la proposition de l'Adami de reverser au CNM sa part de crédits à l'action culturelle dédiée à l'EAC.

La perspective d'augmenter de 20 à 25 millions d'euros le budget du CNM par rapport à l'actuel CNV avait suscité un courrier de l'Union des syndicats d'employeurs du spectacle vivant public (USEP-SV) au Premier ministre, en juillet : «*Un effort public de 25 M€ concentrés sur cet outil, alors que le ministère de la Culture peine à consolider son action sur des missions essentielles, est difficilement acceptable pour nous*», écrivait la fédération. Émilie Cariou rétorque que rien n'est encore décidé et que l'augmentation budgétaire peut être progressive, ne nécessitant pas d'arbitrage budgétaire urgent. «*Nous avons proposé un*

financement par une taxe. Ce n'est pas prendre aux uns pour donner aux autres.» Ce pourrait être une part de recette de la taxe sur les opérateurs de télécommunication électronique (TOCE). Chez les supporteurs du CNM, ce sont les flottements au ministère qui inquiètent : «*Françoise Nyssen a inscrit le CNM dans une notion*

d'intérêt général, en incluant la diversité culturelle», rappelle Aurélie Hannedouche, déléguée du SMA. Deux conseillers du cabinet qui ont suivi le dossier, Pierre-Emmanuel Lecerf et Claire Guillemain, sont en partance. Luc Gaurichon, président du Prodis, expose : «*Notre secteur et le CNM ne semblent pas une urgence pour le ministère, d'autant qu'il y a eu vacance à la DGCA. Nous avons rencontré de nombreux parlementaires pour leur expliquer le projet de CNM. Beaucoup ne maîtrisent pas ce sujet. Françoise Nyssen a toujours soutenu le CNM*». La concertation se poursuit sur la gouvernance jusqu'à mi-octobre. **Y. P. ET N. D.**



ÉRIC DEGLIN

Lo'Jo au VIP de Saint-Nazaire

«Répondre à la demande de pratiques collectives de la part des jeunes»

Marie-José Malis, présidente du Syndeac

Le Syndeac ne se met-il pas en marge par rapport au projet de pass culture qui tient tant à cœur à Emmanuel Macron ?

Non, le Syndeac prend au pied de la lettre l'énoncé de la ministre et de la présidence qui est de dire que, pour l'instant, le pass culture est en phase probatoire. J'attends de cette expérimentation qu'elle vérifie la validité de l'opération. Dans cette phase, on a le droit de donner son avis, de mener une contre-expérimentation. Il n'y a pas de consigne du Syndeac pour quitter la table.

Donc, là où il y a expérimentation, les adhérents du Syndeac offriront des places gratuites aux jeunes de 18 ans ?

De la bouche même de la ministre, ce qui est le plus intéressant dans le pass culture, c'est que les jeunes consultés sont d'abord intéressés par la possibilité de pratiques collectives. Ainsi le pass n'est pas l'endroit de la consommation facilitée, jusqu'à proposer des places gratuites, mais plutôt une opération qui prend au sérieux le schéma d'auto-prescription : comment la jeunesse donne son avis et construit ses orientations. En France, il n'y a pas d'opérateur de pratique artistique collective en dehors des lieux d'arts et de culture et de l'éducation nationale. Il y a des opérateurs commerciaux qui vendent des produits et, par ailleurs, nous autres, opérateurs publics, qui pouvons prendre en compte cette demande de pratique collective. Le terme important, c'est «ensemble». À cet égard, non seulement nous sommes candidats, mais nous portons une initiative qui pourrait donner un modèle.

Quel est ce projet nommé Week-end ?

Il est porté par trois comparses, Christophe Nick, Alexandre Brachet et Boris Razon. Ce dernier a créé les nouvelles écritures de France 4 sur le Web, a fait l'interface avec des inventions sur le numérique. Christophe Nick qui est de la génération de *Rock'n'Folk* est producteur télé, et Alexandre Brachet est un producteur spécialisé dans la création de fictions et documentaires pour le Web. Ils ont été associés à l'opération «Génération Quoi», de France Télévisions, dont l'enquête auprès des jeunes a obtenu 250 000 réponses et s'étend aujourd'hui au monde entier. Ils ont organisé des rencontres avec la jeunesse française et japonaise. Les jeunes ont proposé cet événement, le Week-end, en juin 2020, où des télévisions (ARTE en France, la NHK,

etc.) et des web médias vont ouvrir 53 heures de programmation à la jeunesse. Il faut préparer ces contenus. Les trois créateurs ont



ERIC DEGUIN

proposé aux théâtres de s'y associer : créations scéniques, débats... Au-delà de ce week-end, un second volet imaginé par les jeunes consiste à préparer une plateforme d'actions pour permettre aux jeunes de s'engager concrètement et de redevenir actifs dans la transformation de la société. Nous sommes ravis de nous associer à cette opération magnifique et nous avons pensé que cela réunit tout ce qui est porté par le pass culture.

Où en est le Syndeac dans ses revendications budgétaires ?

On garde en ligne de mire le dégel total. La porte n'est pas fermée. Le point stratégique qu'on essaye de tenir avec la ministre, c'est que si on reste à budget constant, on n'arrive pas à résoudre toutes ces impasses. Quoi que l'on fasse, on générera des contradictions. Il y a besoin d'une relance budgétaire. Il ne suffit pas d'une politique plus intelligente. Nous préparons un argumentaire en vue d'une conférence interministérielle, avec la présidence, pour présenter ce que peut être une nouvelle politique culturelle. Nous sommes très combattifs, les adhérents sont vigilants, et ne laissent rien passer. Mais l'engagement que nous nous sommes donné, c'est consolider notre propre désir de politique culturelle, d'être porteurs d'hypothèses, de consacrer plus d'énergie à reconstituer un socle commun plutôt que d'être dans une attitude uniquement défensive. La fonction de transformation sociale que nous pouvons occuper dans la société, comme on le voit par exemple avec cette initiative pour la jeunesse, c'est un des biais pour sortir de la logique marchande et malthusienne. **I**

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PERENNOU

Week-end 2020 : une alternative ?

Avec le projet Week-end de juin 2020 et la création d'une plateforme d'activisme culturel pour les jeunes, le Syndeac propose une "alternative au pass culture". Elle se situe sur le credo de l'horizontalité, de l'auto-prescription et du partage du sensible. À l'écart des logiques de programmation, cette initiative s'inscrit dans un mouvement de l'appropriation et de la contribution de tous à la culture, avec un cadre de travail pragmatique et médiatisé.

CAPITALES FRANÇAISES DE LA CULTURE.

La ministre de la Culture et France urbaine ont lancé cet été le projet de «capitales françaises de la culture».

L'association France urbaine qui réunit les métropoles, agglomérations et grandes villes s'inspire du succès des capitales européennes de la culture (Lille 2004, Marseille 2013 en France). Un titre de Capitale française de la culture sera attribué tous les trois ans sur la base de l'innovation artistique et de l'attractivité culturelle d'une ville. Bernard Faivre d'Arcier, ancien directeur du Festival d'Avignon, va définir la procédure, les critères de sélection et la constitution d'un jury. La première édition est prévue dès 2021, ce qui présage une ouverture prochaine des candidatures. Les villes devront s'inscrire dans une démarche solidaire en prenant en compte les habitants et territoires les plus éloignés de l'offre culturelle. La durabilité et la pérennité des propositions seront importants, souligne le ministère : les projets devront se poursuivre au-delà de l'année, «toucher toutes les générations, mobiliser les habitants et les visiteurs et impliquer les artistes et acteurs culturels implantés sur le territoire».



Bernard Faivre d'Arcier

RADIO FRANCE : BAISSÉ DES PRODUCTIONS ?

Le Syndicat français des artistes-interprètes ainsi que quatre syndicats de la CGT et de FO dénoncent, dans un communiqué, la baisse du nombre de productions de fictions par Radio France : «Entre 2012 et 2017, c'est plus de 6 500 services d'artistes dramatiques qui ont disparu, permettant à Radio France d'économiser plus d'un million et demi d'euros sur leurs seuls salaires», écrivent-ils. Et ils demandent des engagements aux directions de France Culture, France Inter et Radio France.

ILS ONT DIT



AULÉN PEBREL

VINCENT ECHÈS

Directeur de la Ferme du Buisson

«Sans une remise à flot progressive, la Ferme

du Buisson ne pourra bientôt plus mener à bien les missions qui lui sont assignées. Plus de cette manière en tout cas. Il faudra alors transformer notre action, l'adapter aux réalités budgétaires.»

Éditorial de la plaquette de saison 2018-2019

MUSIQUES ACTUELLES

Festivals : une bonne tendance et des exceptions

Les festivals de musiques actuelles de l'été ont fait, pour la plupart, le plein de spectateurs. Une tendance qui souffre quelques exceptions. Si Solidays, le Hellfest, les Eurockéennes ou les Vieilles Charrues affichaient complet, dans les Ardennes, le Cabaret vert n'a pas battu son record de 2017 à 4 000 entrées près et a dû faire face à la déprogrammation du concert de Booba. D'autres manifestations ont subi des annulations et des baisses de fréquentations (ceci expliquant cela ?), comme Papillons de Nuit, les Escales de Saint-Nazaire ou Ardèche Aluna, qui devaient à l'origine accueillir Bertrand Cantat, avant qu'il n'annule sa tournée des festivals. Organisés par Live Nation, Download, Main Square et Lollapalooza sont restés stables, à 120 000 entrées.

De même pour les Francofolies de la Rochelle. Nouveau venu produit par Super, le festival Biarritz a souffert de la pluie, avec 15 000 spectateurs. En Lot-et-Garonne, Garorock a dû évacuer son site, le dernier jour, en raison de risques météo. En Savoie, Musilac a subi le même sort, le 15 juillet, en raison d'une tempête. Le Reggae Sun Ska a souffert d'un nouveau déménagement dans le Médoc, décidé 6 mois avant sa tenue. À Saint-Malo, malgré une belle affiche, la Route du Rock a réuni 21 000 spectateurs, soit 3 000 de moins que l'an dernier. Près de Paris, Rock en Seine a chuté de 20 000 entrées (90 000 au total), peut-être à cause d'une programmation sans réelles têtes d'affiche, sauf en rap, et alors que Live Nation programmait Kendrick Lamar à quelques kilomètres de là. | NICOLAS DAMBRE

Une charte avant les soutiens

La ministre de la Culture s'est déplacée le 20 juillet aux Vieilles Charrues, à Carhaix (29), pour signer avec le festival une lettre d'engagement en faveur du pass culture. Françoise Nyssen a tenté de rassurer les festivals sur l'indemnisation des forces de l'ordre publique. Le ministre de l'Intérieur venait d'appeler les préfets à faire preuve de « discernement » dans l'application de sa circulaire du 15 mai. Pour Les Vieilles Charrues, le montant était stable à 55 000 euros, mais, à Belfort, la préfecture a réclamé aux Eurockéennes 254 000 euros contre 30 000 l'année précédente. Accompagnée de Serge Kancel, référent du ministère pour les festivals, Françoise Nyssen a aussi choisi Les Vieilles Charrues, festival non subventionné, pour présenter un Panorama des festivals, outil de suivi des politiques culturelles et des subventions, et une charte. Celle-ci détaille les critères de soutiens publics : diversité culturelle, travail de sensibilisation, modération tarifaire, dynamisation des territoires, impact sur l'économie et les filières, impact sur l'économie locale, responsabilité sociale et environnementale. Le texte reste flou sur la notion de lucrativité, excluant seulement les « festivals qui s'inscrivent pour l'essentiel dans une logique de profit ». N. D.

Chalon dans la rue : les impulsions de la nouvelle direction

ARTS DE LA RUE. Du 18 au 22 juillet a eu lieu la 32^e édition de Chalon dans la rue, festival des espaces publics, première édition sous la direction de Bruno Alvergnat et Pierre Duforeau, dans un contexte budgétaire et sécuritaire peu favorable. Interrogés sur la circulaire du 15 mai 2018 relative aux coûts de la sécurité, ils s'inquiètent de charges nouvelles et défendent une démarche de dialogue. Dans les rues de Chalon, on constatait les compromis : de nouveaux espaces occupés et, partout, des dispositifs anti-voiture-bélier. Une partie des quais de la Saône ont été piétonnisés pour créer un espace de diffusion, avec l'espoir que ce soit un endroit pour flâner. Le pari n'est pas entièrement gagné : si les spectacles sont très suivis, le quai reste un lieu de passage, en l'absence d'aménagement pour retenir les festivaliers. L'accueil du festival a été installé place du Collège pour



Teatro del Silencio

le rendre plus convivial, mais le public ne s'attarde guère sur le parking. En revanche, la façon de penser l'expérience commune dans l'espace public, avec de nouveaux formats, est convaincante. Notamment, en changeant les temporalités, en installant des rendez-vous sur des journées entières, comme la performance *24h sur le fil* (cie Les Filles

LIVE NATION : UNE GRANDE SALLE À PARIS.

La filiale française de Live Nation gèrera, à partir de 2023, une salle de concerts dans la gare du Nord, à Paris. Dans la perspective des Jeux olympiques de 2024, la plus grosse gare européenne triplera de volume et deviendra un complexe urbain, géré par Ceetrus (groupe Auchan). Ceetrus a confié à Live Nation la gestion et la programmation de cette salle pour une durée qui reste à définir. « Ce lieu pourra accueillir 1 500 à 2 000 spectateurs, avec des gradins mobiles, confie Angelo Gopee, directeur général de Live Nation France. Nous tenterons d'y amener une programmation différente des autres salles parisiennes ». Productions, coproductions ou locations y seront possibles. Live Nation ne gère actuellement qu'une salle à Paris, Les Étoiles, et n'avait pas remporté le récent appel d'offres aux côtés du groupe Lagardère pour le Zénith de Nantes.

VIVENDI LANCE CRXSSING.

Le groupe Vivendi lance le Crxssing, festival culture franco-britannique qui se déroulera le 22 septembre à l'école des arts de Central Saint Martins, à Londres. Parmi les fondateurs figurent également Google, Eurostar et Blue Solutions. La liste des partenaires comprend Atout France, l'Institut français, la Région Occitanie. L'ambassadeur est Antoine de Caunes. Côté artistique, The Kills, Eddy de Pretto ou Jordan Mackampa se produiront dans cette manifestation dédiée à la musique, au cinéma, à la gastronomie et à la mode. Ce festival, d'abord sur invitations, s'ouvrira au grand public à partir de 2019.

du renard pâle). Ou en proposant le dimanche une programmation spéciale qui se termine par un banquet. Une façon de répondre à « l'envie de rassemblement », et d'imprimer du rythme à la manifestation. Ces nouveautés ne font pas oublier que le Off s'est replié et que des espaces autrefois investis par les collectifs restent inoccupés. Les festivaliers se montrent cependant heureux. Du In, on entend qu'il donne satisfaction, davantage que lors de certaines éditions récentes. Une programmation qui tente de déborder du côté de la performance, des arts graphiques, ou qui surprennent avec des lieux inhabituels, comme un appartement au-dessus du musée Niépce. Les codirecteurs revendiquent aussi un travail de « cohésion » avec le territoire. Ces nouvelles impulsions devront trouver leur place avec le temps. |

MATHIEU DOCHTERMAN

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conservatoire de Lyon : les non-dits de la polémique

Pourquoi le ministère de la Culture a-t-il refusé la candidature de Viviane Serry à la direction du Conservatoire supérieur de musique et de danse de Lyon ? Le comité de sélection avait étudié les candidatures, choisi 3 candidats, puis retenu une candidate à l'unanimité. Viviane Serry apparaissait, au dire d'un membre du comité, «très au-dessus du lot». Françoise Nyssen, qui a reçu Viviane Serry, n'a pas retenu cette proposition, sans explication. L'appel à candidatures est infructueux. À la recherche de raisons, il fut dit que les candidatures n'étaient pas de haut niveau. Viviane Serry dirige, depuis 2008, l'un des plus importants conservatoires à rayonnement régional de France, celui de Nantes qui compte 120 professeurs et 1 800 élèves et attribue les trois certificats : musique, théâtre et études chorégraphiques. Elle est reconnue par ses pairs et vice-présidente de l'association Conservatoires de France. Si elle n'est pas compétente, autant dire qu'aucun directeur de CRR ne peut diriger un établissement national. Viviane Serry est danseuse. De fait, certains professeurs musiciens lyonnais se sont émus et Gilbert Amy, ancien directeur du CNSMD de Lyon (1984-2000), a demandé au ministère de la Culture d'«éviter un choix imparfait et regret-

table»... Même si *La Lettre du Musicien* a parlé de «de vif remous», le 11 juillet, on voit mal le ministère rejeter une candidate issue d'une procédure conforme pour quelques protestations. D'autant qu'en retour, sa décision lui a valu une volée de bois vert. Les directeurs de Chaillot-Théâtre national de la danse, du Centre national de la danse, de la Biennale de Lyon, et de hautes autorités du champ chorégraphique ont écrit une pétition à la ministre. Les syndicats Les Forces musicales, Syndeac, SNSP, Profedim se sont fendus d'un communiqué. Il y a meilleure façon de calmer le jeu. Mais pourquoi la *short-list* était-elle si limitée ?

Dans six mois, un autre poste, plus prestigieux, se libère, celui de directeur du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris. Il y a quelques années, un projet a été développé d'une mutualisation entre les écoles supérieures de Paris et de Lyon... Une «personnalité incontestable, reconnue et estimée par le milieu professionnel» (selon le compositeur Gilbert Amy) et qui aurait l'oreille du ministère n'envisagerait-elle pas de mettre en œuvre ce rapprochement et de prendre la tête d'un établissement unique ? En absence d'explications du ministère, voilà au moins une piste. **PHILIPPE VERRIÈLE**

Un manifeste pour le couple création-médiation

CIRQUE. Le réseau Territoires de cirque a dévoilé un manifeste issu du chantier Cirque en action(s). Durant deux ans, six rencontres professionnelles ont été consacrées à la médiation, l'ingénierie des projets d'action artistique et culturelle, leur vécu, leur évaluation... Elles associaient les équipes, les partenaires, les publics, des professionnels du champ de la jeunesse, des chercheurs... «Au fil des rencontres, on a assisté à des déplacements dans la façon d'envisager l'action artistique et culturelle, pour aller vers l'idée qu'on pouvait rencontrer des projets artistiques qui placent l'acte de création au centre de la médiation», raconte Pauline Gacon, directrice adjointe d'Houdremont, scène conventionnée à La Courneuve (93). Elle cite le *Projet Grand-mère*, de la compagnie Un Loup pour l'homme, comme exemple des actions artistiques avec les habitants qui changent les méthodes de travail des lieux. «*Le chapiteau illustre aussi l'idée que la médiation se joue dans la façon dont le projet est construit*», ajoute Marion Franquet, directrice du pôle



Une partie de l'équipe de Cirque en action(s) publics, au Théâtre Firmin-Gémier-La Piscine, à Châtenay-Malabry (92). Le manifeste adresse une liste de «dix clés pour agir» aux partenaires publics. «Car le ministère de la Culture ne prend pas en compte les besoins de cette discipline, regrette Philippe Le Gal, directeur du Carré magique, pôle national cirque à Lannion (22) et président de Territoires de cirque. *Les arts du cirque répondent à la volonté ministérielle de miser sur l'éducation artistique et culturelle. Or, parfois, ce qui nourrit les actions d'EAC ce sont des appels à projets qui sont chronophages et nous épuisent*», souligne-t-il. Le manifeste appelle à en finir avec le morcellement des financements. **Y. P.**

ILS ONT DIT



JEAN-MICHEL DJIAN
JOURNALISTE
ET ESSAYISTE

«Malgré une impuissance politique constatée, on se bagarre encore dans les coulisses du pouvoir pour occuper la fonction de ministre de la Culture, mais on ne trouve personne pour se préoccuper de sa raison d'être et, mieux encore, d'imaginer à quoi peut ressembler aujourd'hui une administration culturelle nationale digne de la patrie des Lumières. Et s'il était désormais impossible de mener une politique culturelle d'État ?» *Libération*, le 18 août

AURILLAC : DÉPART. Jean-Marie Songy, 60 ans, a annoncé qu'il quitterait, à la fin de cette année, la direction artistique de l'association Éclat, Centre national des arts de la rue, et du Festival de théâtre de rue d'Aurillac. Il a fait cette annonce juste avant l'édition 2018 du festival «pour ne plus avoir à répondre à cette question. C'est le bon moment aujourd'hui», a-t-il déclaré.



Jean-Marie Songy

CDCN DIJON : SHORT-LIST.

La liste des candidats à la succession de Jérôme Franc pour la direction d'Art Danse, centre de développement chorégraphique national (CDCN) de Dijon, comprend quatre noms. Cristiano Carpanini, directeur de L'Officina atelier marseillais de production, Frédéric Seguet, directeur artistique de Plastique Danse Flore et ancien danseur emblématique de Jérôme Bel, Mariella Grillo-Bénaud, secrétaire générale de la Mégisserie, à Saint-Junien (87), ainsi qu'une quatrième candidate issue de la même région, souhaitant garder l'anonymat. La décision interviendra d'ici la fin septembre.

FACEBOOK : MOINS D'IMPACT POUR LES ARTISTES.

Selon une étude publiée le 9 août par Buffer et BuzzSumo sur 43 millions de posts Facebook, l'impact des publications continue de baisser. Le total d'interactions (clics, likes, émotions, partages, commentaires...) est en chute particulièrement forte (-70%) pour les pages d'artistes sur le deuxième trimestre 2018 comparé à 2017. C'est l'effet du nouvel algorithme de Facebook, mais aussi d'une baisse du nombre d'utilisateurs, ainsi que d'une moindre propension à réagir.

PARIS

Tarmac : suites judiciaires ?

Valérie Baran, directrice du Tarmac, poursuivra le ministère de la Culture devant le tribunal administratif s'il ne retire pas son appel à candidatures publié le 27 juin, pour le «théâtre du 159, avenue Gambetta à Paris». La directrice s'était enroulée dans la faille juridique dès le printemps. La ministre avait en effet annoncé précipitamment, fin janvier, par communiqués de presse, le remplacement du Tarmac par Théâtre Ouvert. Sans réponse satisfaisante du ministère quant à son avenir, le Tarmac a obtenu deux ordonnances, le 23 mai, du tribunal administratif de Paris qui a considéré que les communiqués de presse étaient dépourvus de toute portée juridique. Le ministère a publié l'appel à candidatures du 27 juin dans lequel il précise qu'une association a déjà manifesté son intérêt. Théâtre Ouvert n'est pas cité, mais tout le monde aura com-

pris. L'avocat de Valérie Baran, Roland Lienhardt, argumente : «Notre demande est fondée sur le détournement de procédure. L'appel ne respecte pas le Code général de la propriété de la personne publique.» De plus, il doute que Théâtre Ouvert ait manifesté son intérêt pour le théâtre avant que le ministère ne lui attribue le lieu. À défaut de preuve sur ce point, «cet appel à candidatures serait un faux en écriture publique, ajoute-t-il. En réalité, c'est un habillage pour une décision déjà prise». De plus, la concession du lieu devrait être assimilée, selon l'avocat, à un bail commercial. «La licence de spectacle a été renouvelée jusqu'en 2020 par le préfet, complète-t-il. Nous avons un titre à être dans les locaux jusqu'en 2020. Nous pensons que nous avons un bail commercial jusqu'en 2025.» Autant d'éléments qui, espère Roland Lienhardt, devraient ouvrir la voie d'une négociation. **I. Y. P.**

«À Châteauevallon, retrouver l'utopie mêlant arts, sciences, botanique...»

Pascale Boeglin-Rodier, directrice du Théâtre Liberté à Toulon avec Charles Berling, codirige désormais aussi Châteauevallon, à Ollioule.

Que va-t-il se passer à Châteauevallon ?

Il y a un seul label depuis 2015, une seule direction désormais, mais les deux lieux conserveront leurs spécificités. Le Liberté est un théâtre jeune sur lequel nous avons marqué notre empreinte. Châteauevallon a plus de 50 ans et a connu deux directions : les fondateurs Gérard Paquet, Henri Komatis, puis Christian Tamet. Ce lieu a un passé glorieux qui s'est un peu perdu dans les dix dernières années. La programmation était de haute qualité, mais nous chercherons à retrouver cette utopie qui mêlait les arts, les sciences, la botanique, l'architecture. C'est un site de 8 hectares avec des logements d'artistes, un amphithéâtre d'été, une végétation méditerranéenne. Nous le revaloriserons avec des botanistes, des architectes, des artistes. On aimerait que ce soit à l'image de la Fondation Carmignac, sur l'île de Porquerolles.



Y aura-t-il deux lignes artistiques ?

Nous garderons les fidélités avec certains artistes. Ce qui nous définit, c'est un axe méditerranéen, un axe citoyen. On retrouvera, à Châteauevallon comme au Liberté, cette ligne éclectique où on ne s'interdit rien, où on travaille aussi bien avec le privé qu'avec le public, avec des jeunes artistes et des confirmés. On souhaite renforcer le lien avec

le territoire. Nous accueillerons des troupes en résidence. Les outils sont complémentaires. Nos prochaines créations sont prévues en coproduction entre Châteauevallon et Liberté. Charles Berling va préparer un spectacle pour Avignon 2019 qu'il répètera à Châteauevallon. Nous ne raisonnons pas en disciplines, mais en thématiques transversales. On ne va pas en faire un lieu dédié à la danse, puisque c'est une question qu'on nous pose souvent. Le festival d'été sera pluridisciplinaire, avec des artistes d'envergure internationale.

Comment se présentent les moyens matériels et humains ?

Il y a 30 personnes au Liberté, 23 à Châteauevallon. Nous réorganiserons à la marge et recruterons sûrement. Les tutelles se sont engagées à maintenir les subventions et nous développerons les ressources propres. Au Liberté, nous avons une politique de mécénat qui n'a pas été initiée à Châteauevallon. Pour créer un jardin botanique méditerranéen, nous aurons besoin de mécènes. Le budget additionné est de 8 M€ répartis actuellement entre 2 associations. Une étude va être menée sur le futur statut. Nous ne sommes pas convaincus qu'il faille aller vers une fusion. **I**

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PERENNOU

RAPPORT SUR LES EPCC.

Un rapport sénatorial dresse le bilan du statut d'établissement public de coopération culturelle (EPCC), 15 ans après sa création. Ses auteurs, Laurent Lafon et Sylvie Robert, vantent un outil «plébiscité pour sa souplesse de fonctionnement et sa rigueur de gestion». Ils pointent cependant un «manque de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales», même si l'État, reconnaissent-ils, «n'a pas vocation à être partenaire de l'ensemble des EPCC». Ceux-ci restent fragiles financièrement. Les sénateurs proposent qu'un montant minimal de la contribution annuelle soit inscrit dans les statuts. Ils souhaitent également que le statut du directeur soit clarifié (durée du mandat, renouvellement, articulation avec les mandats de scènes labellisées).

ILS ONT DIT



CATHERINE PETIT

DIRECTRICE DE CABINET, SECRÉTARIAT D'ÉTAT EN CHARGE DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

«Nous avons mis en place un numéro de téléphone spécial, avec l'équipe du Festival de Cannes, afin que les festivalières puissent signaler des violences. Nous n'avons pas contacté d'autres festivals ensuite car nous souhaitons que ceux-ci fassent la démarche spontanée de venir à nous. Mais nous n'avons été contactés par aucun festival et cela illustre que, dans l'égalité hommes-femmes, il faut toujours provoquer, voire contraindre. Nous espérons continuer avec d'autres festivals, notamment de musiques actuelles, où sont plus largement révélés les violences, le harcèlement et des viols.»

Débat sur l'égalité, le 17 juillet, à Avignon.

CERTIFICATION SOCIALE. Dans une décision du 18 juillet, le Conseil d'État a annulé l'agrément ministériel à la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017 sur un point particulier. Il réfute le principe qu'un salarié bénéficie de l'annexe 8 (techniciens du spectacle) seulement si l'employeur dispose de la «certification sociale». Ce point était contesté par plusieurs syndicats CGT qui obtiennent gain de cause : «Les techniciens travaillant pour les prestataires techniques dans le secteur audiovisuel peuvent être rassurés : désormais, qu'ils aient travaillé pour une entreprise titulaire ou non de la certification sociale, ils pourront faire valoir leurs heures au titre de l'annexe VIII», commente la CGT.

Le pass culture en fil rouge. Le projet de pass culture du ministère de la Culture a été un sujet récurrent au cours des rencontres professionnelles à Avignon. Souvent pour exprimer des réserves, de l'incompréhension, voire de l'hostilité, à l'image de Michel Angot, directeur de la MC2 de Grenoble, lors du débat organisé par *La Scène*. Les représentants du pouvoir ont plaidé sa cause, comme Bruno Studer, président (LREM) de la Commission culture à l'Assemblée nationale : «*C'est un outil qui peut servir la culture telle que nous la concevons en France. Si nous ne le faisons pas, Google pourra le faire.*»

Institut français : évolutions. L'équipe de l'Institut français a présenté des évolutions de son action. Stephan Kutniak, directeur du département Échanges et coopérations artistiques, annonçait une plateforme de ressources avec l'ONDA et Artcena, un rendez-vous mensuel de contact

avec les conseillers de l'institut, un service de coaching pour la présentation de projets à l'international, l'expérimentation d'un dispositif pour la stratégie internationale de certaines équipes et de lieux labellisés, une attention accrue aux destinations européennes, l'élaboration d'une collection de petites formes légères pour allonger les durées de diffusion... «*Il n'y a pas de baisse des moyens cette année*», assurait-il. Des focus accueillant des programmeurs étrangers sont attendus au festival du TNB à Rennes (du 15 au 18 novembre), à Spring en Normandie (du 12 au 16 mars).

Avignon plus international. Intervenant lors d'un débat *La Scène* au cours de la Semaine professionnelle («*Des modèles de politique culturelle, à quel prix ?*»), Pascal Keiser, président de la Manufacture, a pointé l'internationalisation croissante du Off d'Avignon : «*Le travail mené dans le festival Off se fait avec un potentiel de diffusion qui s'est*

réduit. Et depuis deux ou trois ans, Avignon est devenu un enjeu de visibilité pour un certain nombre de pays. Il y a donc deux mouvements : chez les compagnies françaises un rétrécissement de marché qui pousse à s'internationaliser et une appétence internationale pour la marque Avignon qui fait qu'un certain nombre de pays viennent en force.»

11 Gilgamesh bousculé. Dans le Off d'Avignon, le Théâtre 11 Gilgamesh a continué à jouer au-delà du 20 août, en dépit d'un arrêté préfectoral imposant la fermeture de la salle 1, pour cause de trappe de désenfumage non conforme. Le codirecteur a affirmé que le théâtre assumait les 1 500 € d'amende quotidienne et le préfet a admis qu'il n'y avait pas de péril imminent. Le festival s'est bien terminé, mais cet accroc à la règle, alors que ce jeune lieu avait déjà connu plusieurs déboires techniques, laissera sans doute des traces sur lesquelles nous reviendrons.

ILS ONT DIT

DIDIER LE CORRE

DIRECTEUR DE LA SCÈNE NATIONALE DE CAVAILLON

«*L'éducation artistique et culturelle est affirmée comme une priorité. Mais, sur le terrain, on constate que personne n'est d'accord sur ce qu'il faut faire. Quand l'État définit un dispositif de 100% d'accès à l'EAC dans les trois ans, on assiste à une frénésie de dispositifs. On n'a pas le temps de travailler sur le fond, de faire l'inventaire de ce qui existe. Et l'artiste est de plus en plus souvent instrumentalisé. Sauf quand les institutions culturelles, comme la nôtre, mettent l'artiste au centre de ces projets. Nous avons mis en place une recherche-action avec laboratoire recherche de l'Université d'Avignon pendant deux ans et demi pour comprendre quels étaient les blocages. Il y a une grosse déperdition par absence de dialogue politique entre les différentes collectivités.*»



ERIC DEGUIN

PAUL RONDIN

DIRECTEUR DÉLÉGUÉ DU FESTIVAL D'AVIGNON
«*Je ne crois pas que le Festival d'Avignon puisse aller beaucoup plus haut que là où il en est sur le mécénat, soit 1 million d'euros sur un budget de 13 millions, mais je ne cherche pas à le contenir. En revanche, il est difficile de percevoir une politique publique dont l'injonction principale serait d'aller chercher plus de mécénat. Par ailleurs, le Festival d'Avignon étant une grande marque, nous avons décidé de la valoriser. Nous montons une SAS avec le Festival d'Aix et un investisseur pour valoriser les actifs immatériels de nos maisons, mais cela n'a rien à voir avec du mécénat.*»
Rencontre organisée le 12 juillet par la mission mécénat du ministère de la Culture.

ESS : les attentes sont vives

Laurence Tison-Vuillaume, directrice de cabinet de Françoise Nyssen, a détaillé les attentions du ministère en direction des entreprises du secteur culturel, lors de la rencontre dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS), du 12 juillet. Elle a annoncé un appel à projet de 600 000 euros pour soutenir des pépinières, des incubateurs, des coopératives d'activité : «*Le ministère expérimente un mode de gestion des subventions en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine, dans l'idée d'être dans une logique de résultats, exposait-elle. Il faut aussi pouvoir jouer avec les normes pour casser les cases. Dans ces deux régions, le pilotage des soutiens à la création et à la transmission va se faire à travers un fonds global pour faciliter les projets qui sont à la frontière*



ERIC DEGUIN

de différents champs.» Cet atelier sur l'ESS a obtenu une très forte affluence. Une partie des échanges a mis en valeur des expériences réussies comme la fabrique Pola, à Bordeaux. Les mots clés étaient émergence, innovation sociale, financement solidaire, hybridation d'activités, prise de risque, ancrage territorial, et l'idée générale que les entreprises de l'ESS, mieux que les institutions, sont en phase avec les technologies et mentalités de notre époque. Mais elles aussi attendent un soutien concret de

l'État. Christophe Itier, haut-commissaire à l'ESS et à l'innovation, a promis que le «*Pacte de croissance*» sur cinq ans attendu à la rentrée, comprendra des mesures d'incitations : sur la fiscalité pour le mécénat, sur l'emploi (il qualifie les contrats aidés de «*drogue dure*» à laquelle il fallait mettre un terme), sur la réglementation. Christophe Itier a aussi mis l'accent sur French Impact. Un premier appel à manifestations d'intérêt pour les collectivités qui aspirent au label «*territoire favorable à l'innovation sociale*» a sélectionné 22 dossiers en juin, mais un seul était centré sur la culture. Un nouvel appel a été lancé avec date limite au 22 octobre. Le haut commissaire laisse entrevoir la possibilité d'un appel spécialisé dans la culture. **I. Y. P.**

Collectivités : quelles conventions ?

Le Syndicat national des scènes publiques (SNSP) est préoccupé par les relations tendues entre État et collectivités territoriales sur fond de difficultés budgétaires. Son président, Michel Lefeuvre, l'a souligné en préambule d'une rencontre, le 13 juillet, dans le cadre du Festival d'Avignon. Dans un contexte de baisse de dotations de l'État aux collectivités depuis plusieurs années, théâtres et festivals locaux voient arriver une nouvelle génération de conventions entre ministère et villes ou intercommunalités. Jean-Philippe Lefeuvre, président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture (FNCC) et maire adjoint à la culture à Dole (Jura), y est favorable : «*Le ministère souhaite que les prochaines conventions aient un ou deux volets partagés par tous et des items liés aux territoires. J'espère que les collectivités territoriales vont le comprendre. À chaque fois qu'on parle d'expérimentation dans le domaine culturel, les acteurs culturels nationaux se cabrent. Derrière, il y a un bruit que je n'aime pas, l'idée que les élus locaux auraient de noirs desseins.*» L'un des programmes nationaux que les DRAC auront à mettre en œuvre avec les collectivités est le plan Culture près de chez vous. Bernard Latarjet fait le tour de France des DRAC sur ce chantier : «*Nous allons construire cette politique en partant des territoires et des acteurs locaux, déclarait-il. Il faut d'abord évaluer ce qui se passe : nous proscrivons l'appellation "zone blanche". L'objectif est de passer de la méthode de l'appel à projets aux contrats. Il existe beaucoup de contrats. Nous n'allons pas rajouter un échelon, mais les articuler. La quatrième tâche sera de mobiliser des moyens. Car ce n'est pas avec 6,5 millions d'euros qu'on améliorera durablement la situation.*» Laurent Roturier, DRAC d'Occitanie et président de l'association des DRAC de France, a réfuté toute opposition entre services déconcentrés et administration centrale et a livré un regard optimiste sur l'action et la pérennité de l'État culturel dans les territoires en invitant à la confiance mutuelle. **I. Y. P.**

Forte audience pour le jeune public. Avant les états généraux «Arts vivants, enfance et jeunesse» qui se dérouleront à Nantes, les 26 et 27 mars 2019, à l'occasion du festival Petits et grands, l'association Scènes d'enfance Assitej-



France a organisé un parcours jeunesse à Avignon dont cette rencontre très fréquentée, le 11 juillet, dans le Village du Off. Elle a permis d'échanger sur les premières données de l'enquête sur la production et la diffusion des spectacles jeune public et de faire un point sur le «Tour d'enfance», à mi-parcours. Elle accueillait une délégation de programmeurs étrangers. Tatiana Bobrova qui coordonne le festival Mali à Novgorod (Russie), était enchantée par la découverte du Off et a affirmé préparer un focus français pour sa prochaine édition.

FRÉQUENTATION

FESTIVAL D'AVIGNON. Le festival d'Avignon a délivré 108 000 billets, soit un taux de fréquentation de 95%. Les propositions à entrée libre ont dénombré 42 800 entrées. 47 spectacles, 224 représentations dans 40 lieux.

OFF : LE PRÉ-BILAN fait état de 59 128 cartes AF&C vendues (63 133 l'année précédente) dont 6 601 cartes jeunes à 9 € et près de 60 cartes jeunes en offre spéciale à 1 € en dernière semaine. 3 274 professionnels ont été enregistrés dont 1 276 programmeurs et 563 journalistes.

VILLENEUVE EN SCÈNE a reçu près de 14 000 spectateurs, dont environ 1 700 billets professionnels, avec 14 compagnies programmées.

LE THÉÂTRE DES DOMS annonce une fréquentation en progression de 5% par rapport à l'année 2017 et de 15% depuis 2016, avec 16 670 spectateurs.

Excellence et droits culturels. Anne Aubry et Christelle Blouët ont présenté une recherche-action sur les droits culturels, qui a été menée



Christelle Blouët

à l'Opéra de Rouen Normandie et à l'Orchestre national d'Île-de-France (Ondif). Le document qui ressort s'intitule «L'Excellence est un art» et interroge l'opposition entre aspirations culturelles populaires et l'effort de «dépassement», voire «d'arrachement» associé à l'excellence et aux «grandes œuvres». Cette question est résolue en cinq points : l'affirmation d'une singularité au sein de l'équipe, l'art d'accueillir et d'être accueilli, le partage de la saveur d'une œuvre, la transmission et l'inscription dans un écosystème. À consulter sur les forcesmusicales.org

Au Parvis d'Avignon, l'entreprise pour financer les arts

Le Parvis d'Avignon propose un projet éloigné de la course à la location de créneau souvent pratiquée dans le Off. Après une «édition zéro» l'an dernier, la compagnie Théâtre du Rivage avait une carte blanche pour animer le lieu en juillet. La metteuse en scène Pascale Daniel-Lacombe y proposait deux spectacles, *À la Renverse*, et *Maelsström*, de Fabrice Melquiot, créés après une résidence d'un mois au Parvis. Le lieu a vécu au rythme des rencontres sur l'art et la philosophie, et des invitations à d'autres artistes. Situé dans une ancienne chapelle appartenant au diocèse, Le Parvis est initié par le frère Samuel

Rouvillos. Porté par une association, le projet est laïc, axé sur l'art, la philosophie et comporte un axe entreprise, Le Parvis Lab'. Le bureau de l'association compte des représentants de Vinci, EY, Glénat... «*Nous souhaitons proposer des séminaires d'entreprise clé en main avec pour objectif de faire évoluer les entrepreneurs en matière de management en provoquant la rencontre avec les artistes*», explique Pierre-Albéric d'Alençon, directeur du théâtre. Sans aide publique, Le Parvis compte sur cette ressource pour financer une activité culturelle à l'année, autour de rencontres et d'une programmation pluridisciplinaire. Celle-ci est effectuée par



Maelsström, par la compagnie Théâtre du Rivage

un comité d'orientation dans lequel siègent des personnalités de la culture et deux membres du conseil d'administration. Le lieu sera réaménagé au début de l'année prochaine et proposera par la suite un espace modulable avec une jauge maximum de 200 places. **I. TIPHAINE LE ROY**

L'Atelier cédé. Le Théâtre de l'Atelier à Paris (560 places) a été vendu par ses propriétaires Benjamin Liagre, Jean-Claude Bassien et Didier Long, à Antoine Courtois, PDG de l'Atelier Mériquet-Carrère. Didier Long reste à la direction.

Aix-en-Provence : projets. La dernière édition du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence sous la direction de Bernard Foccroulle a connu un taux de fréquentation de 97%, avec 86 337 entrées. Son successeur, Pierre Audi, veut augmenter le budget à 26 M€ (contre 23 M€) pour élever la dimension internationale.

Aquarium : amertume. Un mois après la parution de l'appel à projet de la Mairie de Paris pour la succession du Théâtre de l'Aquarium (*La Lettre du Spectacle* du 22 juin) est paru un communiqué amer signé de l'«équipe» inquiète de se voir «dépossédée» de l'héritage artistique du lieu. Le dévoilement des candidatures de reprise risque d'être houleux.

Festival de Marseille : les chiffres. Du 15 juin au 8 juillet, le Festival de Marseille s'est déployé sur 16 lieux avec



Brett Bailey

36 propositions. Il a accueilli 22 410 spectateurs (90% de fréquentation) contre 24 489 l'année précédente. 11 918 places ont été délivrées sur une jauge de 13 262 (12 760 places sur une jauge de 14 629 en 2017).

Spedidam : contestation. Le résultat des élections de fin juin au conseil d'administration de la Spedidam est contesté par

la liste soutenue par le SNAM-CGT qui parle de «*hold-up électoral*».

Égalité dans la musique. Les membres de l'Association française des orchestres (AFO) et du syndicat Forces musicales ont tenu un séminaire en juillet à Aix-en-Provence. Ils ont formulé des propositions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leurs organisations : collecter les données, favoriser l'insertion, instituer un «*tremplin des jeunes cheffes*» dans le cadre d'Orchestres en fête !, faire connaître les postes d'assistante à la direction musicale, favoriser l'égalité au sein des jurys de recrutement, recenser les œuvres composées par des femmes...

Saison Afrique 2020. Emmanuel Macron a nommé la Sénégalaise N'Goné Fall commissaire générale dans le cadre de la Saison des cultures africaines, la Saison Afrique 2020 dont l'Institut français sera l'opérateur.

La Roque-d'Anthéron : bilan. La 38^e édition du festival de piano de la Roque-d'Anthéron a reçu 75 500 spectateurs pour 93 concerts dont 77 payants (77 230 entrées l'année dernière pour 92 concerts).

Ruquier quitte le Théâtre Antoine. Le groupe Jean-Marc Dumontet reprend à Laurent Ruquier les 50% de parts qu'il détenait depuis sept ans dans le Théâtre Antoine. L'animateur se concentre sur ses projets à la scène et ouvre la saison du théâtre Antoine avec *Pourvu qu'il soit heureux*.

CDN à la Réunion. À Saint-Denis de la Réunion, le Théâtre du Grand Marché-La Fabrik, centre dramatique de l'océan Indien dirigé par Luc Rosello, a été labellisé centre dramatique national fin juillet.

MUSIQUES ACTUELLES «J'appelle à plus de dialogue entre festivals»

François Floret, directeur du festival La Route du rock, à Saint-Malo, du 16 au 19 août

Vous vous présentez comme «le plus petit des grands festivals». Pourquoi ? Je considère que nous présentons tous les atouts des grands festivals au regard de notre niveau de professionnalisme : accueil, technique, logistique, sécurité, services... Dans le même temps, nous avons une jauge quotidienne de 12 000 spectateurs, notre public est donc plus réduit par rapport aux rendez-vous plus importants. Cela nous permet d'offrir une convivialité un peu plus présente chez nous.

Cette singularité par rapport aux gros festivals, la cultivez-vous aussi à travers la programmation ? Oui et non, car il n'y a pas de stratégie pour cela. Nous ne nous sommes jamais réveillés en nous disant : «On va se différencier des autres avec notre programmation». La programmation, c'est notre ADN. Depuis le début de la Route du rock en 1991, nous avons la passion des musiques indépendantes, celles qu'on ne retrouve pas forcément aussi concentrées ailleurs.

Comment avez-vous abordé les questions sécuritaires ? Nous déployons un dispositif de grand festival. Le surcoût est évalué entre 30 000 et 40 000 euros. Nous avons bénéficié, fort heureusement, de l'aide structurelle du CNV.

Comment gérez-vous les cachets des artistes, toujours à la hausse ? La situation ne s'est pas améliorée. Nous devons composer avec l'offre et la demande. Ce que je regrette le plus, c'est que les tourneurs ne prennent pas le temps d'analyser sur quel «spot», sur quel festival ils vont envoyer leurs artistes en regardant les jauges et la structure qui organise, pour



adapter leurs cachets. Dans l'histoire du festival, le plus gros cachet s'est élevé à 200 000 euros, mais je pense que c'était trop pour l'économie du festival, par rapport à notre jauge. Le cachet maximum, pour équilibrer une soirée, à la Route du rock, ne doit pas dépasser les 120 000-130 000 euros, comme cette année.

Les rachats de festivals se poursuivent. Votre avis ? Je considère qu'à partir du moment où on garde la maîtrise artistique, on peut rêver d'avoir un financeur. Mais dès qu'il s'agit d'un rachat, on perd le contrôle et le projet peut être dénaturé. La Route du Rock ne sera jamais à vendre. En revanche, nous sommes ouverts à un nouveau partenaire financier. Pour cela nous travaillons avec Cult&Com dirigé par Adrien Champas, l'ancien responsable des partenariats des Vieilles Charrues.

Le bilan de cette édition 2018 ? Côté fréquentation, nous avons enregistré 21 000 entrées. L'équivalent était à 25 000, mais cela ne met pas le festival en danger. Cela reste un beau score. Nous avons notamment souffert du fait que la Fête du bruit, à Landerneau, s'est positionnée sur notre week-end sans trop demander notre avis [également en Bretagne, avec 47 000 entrées, le festival a programmé Patti Smith la veille de sa venue à Saint-Malo NDRL]. J'appelle à plus de dialogue entre festivals, notamment bretons. **PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS MAR**

Pedro Pauwels

à Montauban. La compagnie du chorégraphe Pedro Pauwels s'installe en Occitanie, à Montauban (82). Depuis 9 ans il était à Limoges et agissait sur le Limousin. Ainsi, le Festival



DOMINIQUE BODECOT

Petits Pas en Limousin, le programme en milieu scolaire, ou la Biennale de la photographie de danse. La pro-

chaine édition de cette dernière aura donc lieu du 31 mai au 2 juin 2019 à Montauban (avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême).

Le choix de l'ACDN.

L'Association des centres nationaux de développement chorégraphique (ACDCN) a choisi le projet d'Aina Alegre, *La Nuit, nos autres* (Studio fictif), pour la coproduction en 2019. De 30 000 euros, elle est assortie d'une tournée d'un minimum de 12 dates dans les CDCN.

Adami Jazz. L'opération Talents Adami Jazz propose désormais à un ou une jeune artiste de jazz de collaborer avec un artiste de renommée mondiale de son choix, en vue d'un concert qui sera diffusé dans les festivals partenaires. L'appel à candidatures sera ouvert du 1^{er} au 31 octobre sur talents.adami.fr.

Une école de la chanson.

Le Hall de la chanson, à Paris, ouvre un Théâtre-École des répertoires de la chanson. Elle propose deux cursus aux artistes de moins de 32 ans : interprétation (et mise en scène) et arrangement des répertoires. Le projet a reçu le soutien du ministère de la Culture et le patronage de Charles Aznavour.

Travaux à Valenciennes.

Le Phénix, à Valenciennes, sera en travaux de requalification, de mi-mars à mi-octobre 2019. La programmation se déroulera dans les salles de la métropole.

De nouvelles SMAC.

Les labels de scène de musiques actuelles ont été attribués à La Souris verte, à Épinal (88) et au Gueulard+, à Nilvange (57).

Fourvières 2019 avec Kipling.

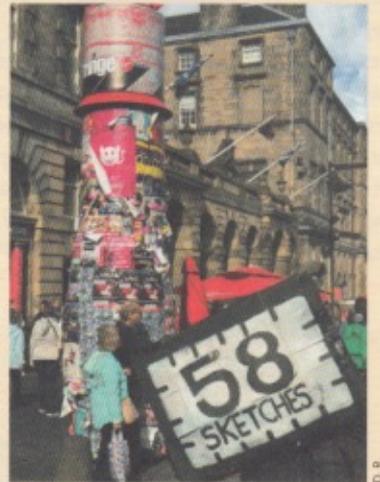
La prochaine édition des Nuits de Fourvières s'ouvrira avec *Jungle Book*, d'après Kipling, mis en scène par Robert Wilson, une coproduction Théâtre de la Ville-Paris, et les Théâtres de la Ville de Luxembourg. Suivra le *Requiem* de Mozart avec l'Orchestre Insula Orchestra sous la direction de Laurence Equilbey (mise en scène d'Yoann Bourgeois). L'édition 2018 a reçu 150 000 spectateurs, pour 58 titres, 121 représentations. Le taux de fréquentation et le budget sont stables.

INTERNATIONAL**Fringe, le festival aux 3 500 spectacles**

L'édition 2018 du Fringe, qui s'est déroulée du 3 au 27 août, a affiché un nouveau record : pas moins de 3 548 spectacles y étaient programmés, contre 3 398 en 2017. Un chiffre démesuré qui conforte la place du festival écossais de plus grande manifestation de spectacle vivant au monde.

À plus de 70 ans, le festival affiche une santé insolente. Ici, le ciel est souvent gris et les températures clémentes, loin de la touffeur d'Avignon. Mais l'ambiance est gaie, familiale, internationale. Et la foule, innombrable. L'événement enregistre 2,8 millions de billets, conduisant la ville au bord de d'implosion. 317 lieux de spectacles tournent à plein régime pendant 3 semaines. Par comparaison, le Off d'Avignon comptabilise 1,3 millions d'entrées et 1 538 spectacles donnés dans 133 lieux. À côté du Fringe ont lieu six autres festivals : le Festival d'Édimbourg, l'équivalent du «In» d'Avignon, le Military Tattoo, festival de musique militaire, un festival de cinéma, un de jazz et de blues, et un sur le livre. Contrairement à Avignon, à Édimbourg, le Off a depuis bien longtemps supplanté le In. La comparaison avec Avignon ne s'arrête pas là. Au Fringe comme dans la cité des Papes, tout endroit vide peut être transformé en lieu de représentation. Hangars, galeries marchandes, cafés, écoles, salles d'universités, églises accueillent des spectacles : du théâtre, bien sûr, mais aussi de la musique, de la danse, des revues, et surtout des one-man-shows en très grand nombre. Par centaines, ils s'affichent sur des murs entiers, de manière plus policée qu'à Avignon. Une ribambelle de spectacles de rue investissent la ville du

matin jusqu'au soir. La qualité artistique est très inégale, les répertoires et des esthétiques très anglo-saxonnes et nombreux sont les spectacles amateurs ou semi-amateurs. Nombre de spectacles présentés dans le «off» n'ont qu'un très lointain rapport avec l'art dramatique proprement dit. On peut ainsi comprendre pourquoi le rendez-vous est loin d'être prisé par les professionnels français. Seule une dizaine de programmeurs et de producteurs avaient fait le déplacement, sur le 1 358 accrédités internationaux, tandis qu'une douzaine de spectacles liés à la France étaient à l'affiche. L'Institut français d'Édimbourg, sur High Street, la rue où bat le cœur du festival, proposait un programme francophone, intitulé «Vive le Fringe». Une opération montée tous les ans depuis 2011 qui apporte une timide présence française. «Chaque année, nous lançons un appel à candidatures en novembre puis nous opérons une sélection, explique Daniel Boden, le chargé de développement culturel. Les spectacles doivent pouvoir être abordés par le public non francophone. Nous avons ainsi tendance à privilégier le physical theatre». D'une manière générale, le manque d'attrait du Fringe pour les artistes français s'explique sans doute aussi par les rudes conditions économiques avec lesquelles ils doivent composer. Un autre point commun avec le Off d'Avignon. ■ NICOLAS MARC



D. R.

INNOVATIONS**Un «chatbot» à Marseille**

La start up Ask Mona développe un agent conversationnel «chatbot» pour le groupe Les Théâtres à Aix-en-Provence et Marseille. Il proposera ce service sur sa page Facebook et sur son site Internet, dès mai 2019. Valentin Schmitte, cofondateur d'Ask Mona, précise : «Nous avons été soutenus par le ministère de la Culture pour développer dès 2016 ce chatbot auprès de 400 partenaires. Cet assistant personnel doté d'intelligence artificielle permettra aux Théâtres de conquérir les publics jeunes.» L'agent conversationnel répondra instantanément aux internautes. Cela vaut pour des questions pratiques (reste-t-il des places ?), mais aussi des questions sur la programmation, avec des réponses enrichies de contenus multimédias. «L'objectif est aussi que les personnels des Théâtres puissent se consacrer pleinement à leurs missions d'accueil, de communication ou de billetterie. Cela ne salimentera qu'à partir des données des Théâtres, pas sur le Net», ajoute Valentin Schmitte. ■ NICOLAS DAMBRE

Appropriation culturelle ? À Montréal, après l'annulation de *Slāv*, spectacle de Betty Bonifassi et Robert Lepage, par le Festival international de jazz, face aux manifestations et accusations d'appropriation culturelle, Robert Lepage a renoncé aussi au projet *Kanata* mené avec le Théâtre du Soleil. Le spectacle racontait l'histoire des relations entre autochtones amérindiens et colonisateurs. L'absence d'artistes autochtones dans la distribution a suscité une controverse qui a découragé des coproducteurs.

Un label pour Athénor.

Le théâtre Athénor de Saint-Nazaire (44), fondé et dirigé par Brigitte Lallier-Maisonneuve, a reçu le label de Centre national de création musicale (CNCM) et un encouragement de la ministre de la Culture pour «son engagement



Brigitte Lallier-Maisonneuve

ERIC SNEED

exemplaire en matière d'éducation artistique et culturelle et de lutte contre les disparités géographiques, avec ses actions nomades sur le territoire».

Nantes : polémique sur les subventions.

Le Groupe PS du conseil régional des Pays de la Loire a accusé la majorité régionale de s'attaquer aux théâtres et scènes nationales. En juillet, son communiqué détaillait des baisses de subventions à Angers (Le Quai), La Roche-sur-Yon (Grand R), Saint-Nazaire, Le Mans, ainsi que pour le Lieu Unique scène nationale à Nantes (de 90 000 à 30 000 €). Ce qui a fait réagir vivement David Martineau, adjoint à la culture de Nantes. La Région Pays de la Loire répond qu'il souhaite maintenir une subvention «socle» et intervenir de préférence sur des projets et des investissements, citant justement une aide de 900 000 € pour le projet Libre usine qui sera géré par le Lieu Unique, mais aussi la modernisation de l'informatique de billetterie au Théâtre de Saint-Nazaire.

Incertitudes à Frouard.

Au Théâtre Gérard Philipe de Frouard (54), après le départ du directeur Philippe Sidre, demeurant 4 salariés dans l'incertitude sur leur avenir. L'association les a prévenus d'une prochaine procédure de licenciement car la municipalité va reprendre la gestion du théâtre. Fin août, ils étaient sans nouvelle d'une poursuite des emplois par la Ville et se demandaient dans quelles conditions maintenir l'activité du théâtre cet automne, à savoir les 5 spectacles programmés et l'action culturelle.

Réseau en scène

Occitanie. L'agence Réseau en scène Languedoc-Roussillon a pris le nom d'Occitanie en scène, ce qui la conforte dans une couverture régionale. La Région lui a octroyé une subvention complémentaire de 540 000 €, portant son soutien à 830 000 € en 2018.

La Bretagne chez Cafés-cultures. La Région Bretagne a adhéré au GIP Cafés-cultures et abondera ce fonds d'aide à l'emploi de 60 000 € par an.

Arlette Téphany. Née en 1935, Arlette Téphany dirigea le Centre dramatique national de Limoges après avoir travaillé avec Guy Rétoré au théâtre de l'Est Parisien. Elle est décédée le 31 juillet.

Margareta Niculescu.

Fondatrice de l'école nationale supérieure des arts de la marionnette à Charleville-Mézières, avec Jacques Félix, Margareta Niculescu s'est éteinte le 19 août, à 92 ans.

Richard Demarcy.

Docteur en sociologie, secrétaire général du Théâtre de la Commune d'Aubervilliers de 1968 à 1972, auteur et metteur en scène avec le Naïf Théâtre, Richard Demarcy était né en 1942. Il est le père d'Emmanuel Demarcy-Mota.

Jean-Marie Lamblard.

Conseiller puis inspecteur général au ministère de la Culture de 1983 à 1997, Jean-Marie Lamblard fut aussi cocréateur du Festival de Martigues, comédien auprès d'André Benedetto, essayiste, passionné d'ethnologie... Il est décédé le 13 août, à 83 ans.

Pierre Ménasché.

Décédé le 21 juillet à 85 ans, Pierre Ménasché présidait l'association l'Unijambiste. Cet ingénieur qui fut directeur général de Pronuptia jusqu'en 1975, a effectué une seconde partie de carrière dans la culture, avec de nombreux postes, notamment secrétaire général du Théâtre national de Marseille (La Criée) et administrateur puis directeur adjoint du CDN de Reims, et à la scène nationale d'Aubusson.

SUD

Plus de coopération pour l'Arcade

Présente en force à Avignon, la Région Sud a mis en avant une impulsion à l'Arcade, agence régionale désormais présidée par Michel Bissière, vice-président de la commission Rayonnement culturel, patrimoine et traditions et dirigée depuis janvier par Nathalie Anton, l'ancienne directrice adjointe de Châteauvallon. «Notre volonté est de travailler plus en synergie et en coopération avec les services de la Région et de l'État, mais aussi les antennes régionales comme l'Agence du livre, le FRAC et la Régie culturelle», explique Michel Bissière. Ses missions restent tournées sur l'accompagnement des projets artistiques, la ressource, l'emploi et la formation. Elle ne traite pas de



Nathalie Anton, Michel Bissière et Laurent Genre

subventions ni ne s'inscrit sur l'expertise artistique, domaine qui reste aux services de la Région. Nathalie Anton s'attache à rendre mieux visibles les services aux compagnies et aux collectivités. Une «CartApro» est proposée aux compagnies, pour 35 €, comme une carte de fidélité. L'équipe de 22 personnes compte aussi un pôle informatique qui intervient sur l'agenda culturel régional Culturo dont la base de données

contient plus de 60 000 événements. Ce volet de l'information numérisée fait l'objet d'une coopération avec la Régie culturelle régionale qui édite le catalogue *Terre de festivals*. D'ici 2020, il passera en numérique avec Culturo. La Régie culturelle, dirigée par Laurent Genre, a dévoilé son site Scènes au sud qui recense les lieux de spectacle. Elle gère des parcs techniques et une plateforme de valorisation de la politique culturelle régionale auprès des lycéens et apprentis. La régie va devenir opérateur de production avec les quatre opéras de la Région, autour de la création, en 2019, de *Pomme d'Api*, d'Offenbach, mis en scène par Yves Coudray et, en 2020, de *La Dame de Pique* de Tchaïkovski, par Olivier Py. | Y. P.

SUR VOS AGENDAS

LYON 19 AU 22 SEPTEMBRE

La Biennale de la danse de Lyon

La Biennale de la danse propose plusieurs rendez-vous professionnels dont, le 22 septembre, une rencontre Filmer la danse, organisée par la DGCA. Côté jeune public, le réseau Loop interrogera l'éveil à la pensée critique dans l'engagement du corps, le 19. Ce même jour, Chantiers en cours invite à découvrir de jeunes chorégraphes en danse hip-hop. Une permanence sur l'accueil d'artistes étrangers en France est proposée par MobiCulture, le 20. Le Centre national de la danse tiendra des permanences du 19 au 22. biennaledeladanse.com

ROUBAIX

12 AU 14 SEPTEMBRE

Rencontres professionnelles du Crossroads Festival. crossroadsfestival.org

PARIS

17 SEPTEMBRE

Rencontre de Zone franche zonefranche.com

ALLOUE

17 SEPTEMBRE

Rencontres Jeunes Pousses Par la Maison Maria Casarès et l'OARA malika.bechame@oara.fr

SAINT-ÉTIENNE

24 SEPTEMBRE

Présence artistique dans les territoires Par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les agences régionales spectacle vivant, art contemporain et cinéma, l'Observatoire des politiques culturelles. La-nacre.org

PARIS

25 SEPTEMBRE

Face à la baisse des financements, quelles solutions s'offrent à la musique classique ? Rencontres professionnelles Salle Cortot. contact@culturevent.fr

VITRY-SUR-SEINE

DU 26 AU 29 SEPTEMBRE

Les Plateaux, plateforme danse internationale Par la Briqueterie et le Théâtre Jean-Vilar. labriqueterie.com

BAGNEUX

27 AU 30 SEPTEMBRE

Rencontres Trans Europe Halles Avec Le Plus Petit Cirque du monde lepluspetitcirquedumonde.fr

FIGEAC

28 SEPTEMBRE

Vers un itinéraire artistique sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle Par L'Acir Compostelle et Derrière le hublot dav@derrierelehublot.fr

TOULOUSE

2 OCTOBRE

Être chorégraphe depuis le 20^e siècle : femme ou homme, des positionnements différents Avec Hélène Marquié Par La Place de la danse, CDCN de Toulouse-Occitanie, et l'Isdat spectacle vivant laplacedeladanse.com

BRUXELLES

DU 8 AU 10 OCTOBRE

Vitrine chanson et musique jeune public Par Wallonie-Bruxelles Musiques wbmusiques.be

THIERS

11 OCTOBRE

Artistes, auteurs et territoires : maillage d'amour et de raison ? Pourquoi et comment accueillir un artiste ou un auteur ? Par les agences Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant et livre auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

IVRY-SUR-SEINE

12 ET 13 OCTOBRE

La JIMI Avec le Festival de Marne jimifestivaldemarne.org

AUXERRE

DU 15 AU 17 OCTOBRE

Quintessence, rencontres artistiques du Grand Est Par le réseau Quint'est quintest.fr

la Courneuve

Ville de La Courneuve (93),
Recrute,

POSTE À POURVOIR (JANVIER 2019)

Directrice (eur)

du Centre Culturel Jean Houdremont,
scène conventionnée Jonglages

Professionnel.le confirmé.e dans le champ du spectacle vivant, vous assurez la direction d'un établissement pluridisciplinaire qui apporte une attention particulière au lien avec le territoire et avec le jeune public. Le Centre Culturel Jean Houdremont bénéficie, avec la Maison des Jonglages, du label scène conventionnée en cours de renouvellement pour la période 2019-2021.

Missions

Au sein du service Arts, Cultures et Territoires, le (la) directeur (trice) du CCJH assure le développement d'un projet artistique et culturel qui s'articule autour d'une programmation artistique pluridisciplinaire. Il ou elle confortera l'inscription de la scène conventionnée dans les réseaux territoriaux et nationaux de diffusion et de création artistique particulièrement autour des questions circassiennes.

Dans ce cadre le Centre Culturel Jean Houdremont :

- s'affirme comme un lieu de permanence artistique, en résonance avec le développement urbain du territoire courneuvien
- développe une action culturelle résolue en direction notamment de la jeunesse à travers des projets d'éducation artistique et culturelle ambitieux
- assure un accompagnement aux artistes en favorisant leur implantation territoriale
- gère et consolide une équipe permanente

Compétences requises

- Très bonnes capacités à manager, à fédérer et à animer une équipe et les acteurs du territoire autour d'un projet ambitieux ;
- Connaissance et expérience confirmées des différents champs de la création artistique, notamment (et sans exclusive) des arts du cirque et de la rue ;
- Expérience avérée de la direction d'une structure culturelle ;
- Capacité à développer des partenariats à l'échelle territoriale et régionale avec une grande diversité d'acteurs culturels, sociaux, éducatifs et économiques et d'institutions publiques et privées.

Modalités de recrutement

Dépôt des candidatures avant le 30 septembre 2018
(CV + motivation).

Les candidat(e)s retenu(e)s après présélection recevront une note d'orientation et disposeront de 3 semaines pour élaborer un projet artistique et culturel qu'ils présenteront à un jury dans la dernière quinzaine d'octobre. Les candidatures sont à adresser par courriel à : recrutement@ville-la-courneuve.fr

MOUVEMENTS

MC. Pierre-Emmanuel Lecerf, directeur adjoint du cabinet de la ministre de la Culture (MC), quitte son poste en septembre. Il sera remplacé par Philippe Lonné, sous-directeur à la direction du Budget.

DRAC. Christelle Creff-Walravens, ex-DRAC Bourgogne, a été nommée à la direction de la DRAC Grand Est, remplaçant Christine Richet qui arrive à la direction des affaires culturelles océan Indien, à la Réunion. Fabrice Morio a pris ses fonctions à la direction de la DRAC Centre-Val-de-Loire. Il a été conseiller théâtre en DRAC et directeur de la DRAC Martinique. Bruno Mikol, ex-chef de service pour le théâtre à la DRAC Île-de-France, a été nommé DRAC en Occitanie.



Île-de-France. Éric Gross succède en septembre à Muriel Genthon à la direction culturelle de la Région Île-de-France.

Il était directeur général adjoint chargé de la culture en Région Pays de la Loire.

Institut français du Maroc. Clélia Chevrier Kolačko est la nouvelle directrice générale de l'Institut français du Maroc et conseillère de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France.

Rennes. Rachel Fourmentin est nommée directrice de la Culture de Rennes, Ville et Métropole. Administratrice territoriale et directrice de la prospective à la Région Bourgogne-Franche-Comté, elle a été auparavant directrice de la culture de la Région Franche-Comté.

Orchestre de Paris. Anne-Sophie Brandalise est nommée directrice de l'Orchestre de Paris succédant à Bruno Hamard. Elle a été directrice générale adjointe de l'Opéra de Bordeaux. Depuis 2016, elle est directrice de la mission rayonnement et grands équipements métropolitains de Bordeaux Métropole.

Les Francophonies en Limousin. Hassane Kassi Kouyaté, directeur de Tropiques Atrium, scène nationale en Martinique (97), prendra la direction des Francophonies en Limousin, le 1^{er} janvier. Marie-Agnès Sevestre fait valoir ses droits à la retraite.

SN Cergy-Pontoise. Jasmine Lebert arrive comme directrice du développement de la Nouvelle Scène nationale de Cergy-Pontoise dans une équipe restructurée après le départ d'Elisabeth Bos, secrétaire générale.

Gaîté Lyrique. Laetitia Stagnara succède à Marc Dondey à la direction de La Gaîté lyrique, à Paris, dès le 8 octobre. Elle est directrice du développement digital de la bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie (Paris).



Le Cube. Céline Lestourneaud devient directrice de l'action culturelle de la Communauté de communes Cœur de Nacre et de l'espace culturel qui ouvrira mi-décembre, à Douvres-la-Délivrande (14). Elle était DAC de Bois-Colombes (92). Cédric Frémaux est recruté comme régisseur général.

Théâtre national de Nice. Thierry Tordjman est directeur adjoint du CDN Nice-Côte d'Azur. Il était administrateur du Manège Maubeuge. Il succède à Sylvie Recor qui est désormais secrétaire générale du Liberté, à Toulon.

Laboratoires d'Aubervilliers. Margot Videoq, Pascale Murtin et François Hiffler prendront, le 1^{er} janvier, la suite d'Alexandra Baudelot, Dora García et Mathilde Villeneuve à la direction des Laboratoires d'Aubervilliers (93).

Le ScénOgraph. Clotilde Fayolle est directrice de production du ScénOgraph, à Figeac et Saint-Céré (46). Elle remplace Jean-Baptiste Clément.

Théâtre national de Strasbourg. Marion Oddon a succédé à Antoine Vieillard en tant que chargée de communication au TNS. Elle a été attachée de presse indépendante, responsable adjointe à la presse et aux partenariats au Théâtre du Rond-Point. Béatrice Dedieu prend la suite de Luc Priori comme chargé de relations avec le public.

Ensatt. Le comédien et metteur en scène Laurent Gutmann succède à Thierry Pariente, à la direction de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (Ensatt), en septembre.



Pays de la Loire. Mylène Lucas a succédé à Émilie Taghersout en tant que cheffe de projets spectacle vivant, emploi-formation à la Région Pays de la Loire. Elle a été chargée de mission spectacle vivant à la Région Occitanie et directrice des théâtres La Lucarne à Arradon (56), La Butte à Cherbourg (50)...

ASCA. Sarah Cherfaoui est directrice générale de l'Association culturelle Argentine (SMAC l'Ouvre-Boite), à Beauvais (60), où elle succède à Philippe Renault. Elle dirigeait «Il suffit de...», structure d'ingénierie culturelle, après avoir été à la coordination des affaires culturelles de la communauté de communes du Clermontois (60).

PARCOURS

Guillaume Blaise à La Passerelle

Il succède à Alex Broutard à la direction de la scène nationale de Saint-Brieuc.

Étudiant à la faculté de droit de Bordeaux, Guillaume Blaise se destinait à une carrière dans le domaine judiciaire jusqu'à sa découverte du festival Garorock, à Marmande (47). «Découvrir ses coulisses a été un déclic», se souvient-il. S'ensuit un DESS en administration des établissements culturels. À 22 ans, il est coordinateur culturel à La Test de Buch (33), sur le bassin d'Arcachon, et responsable du pôle spectacle vivant. Au bout de six ans, en 2009, il intègre Le Champ de foire, à Saint-André-de-Cubzac (33), comme responsable de la structure. Le lieu est alors identifié sur la chanson et Guillaume Blaise transforme le projet en scène de territoire. Il développe une programmation mêlant artistes nationaux et internationaux, tout en étant attentif aux artistes de la région. Il est l'un des premiers à découvrir et soutenir le collectif Os'ò, formé à l'école du TNBA, centre dramatique national de Bordeaux, et

l'accueille en compagnonnage pendant trois ans. «Travailler avec eux a été pour moi une évidence. Et le Champ de foire a été leur premier socle», estime Guillaume Blaise. Le Bordelais quitte sa région pour les Côtes-d'Armor en 2015, devenant coordinateur général de la compagnie Galapiat Cirque. «Ce changement partait d'une envie personnelle de vivre ailleurs qu'en Gironde, souffle le nouveau directeur de la scène nationale de Saint-Brieuc. D'un point de vue professionnel, j'étais attiré par la relation de la compagnie au territoire. L'équipe était aussi dans une démarche de structuration et développait un lien entre culture et économie sociale et solidaire qui m'intéressait.» Guillaume Blaise prendra ses fonctions à La Passerelle début octobre. Il souhaite notamment y développer l'accompagnement des artistes du territoire et annonce le collectif Denisyak (Solène Denis et Erwan Daouphars) et Chloé Moglia comme artistes associés. **I. T. L. R.**

